



RÈGLEMENT DE LA VIGNETTAZ

DANS LES BÂTIMENTS

1. Je dis bonjour
2. Je me déplace calmement en marchant dans les couloirs
3. Je chuchote lorsque je suis dans les couloirs
4. Je respecte le bâtiment et le matériel
5. Je respecte les remarques de tous les adultes de l'école
(enseignant·e, concierge, directrice...)
6. Je mange uniquement dans la cour de l'école et je jette mes déchets
à la poubelle
7. Je n'utilise ni mon portable, ni d'autres appareils électroniques

DANS LA COUR

1. Pendant la récréation, je reste à l'extérieur dans la cour attribuée :

1- 2- 3-4- 5H	6H
Cour du A	Terrain basket

2. Je respecte les limites de l'école et le règlement de la cour
3. Je demande aux surveillant·e·s pour aller au WC
4. A la sonnerie, je me mets en rang et attends mon enseignant·e

SIGNATURES :

De l'élève

Des parents



REGLEMENT DE LA VIGNETTAZ

Les insultes et coups sont inacceptables dans une école.

Voici les sanctions qui seront prises si votre enfant ne respecte pas la règle suivante :

POUR RAPPEL :

Je respecte mes camarades par les gestes et par les paroles.

EN CAS DE NON-RESPECT DES REGLES :

1. Votre enfant recevra un avertissement oral de l'enseignant, il devra compléter une fiche de réflexion et vous serez appelé par l'enseignant.
2. Si votre enfant recommence, il passera pendant 2 semaines la récréation à côté d'un enseignant de service dans une autre cour que la sienne.
3. Si votre enfant continue, il sera privé d'une activité (gym...) pendant 2 semaines et ira dans une autre classe.
4. Si cela continue malgré les sanctions précédentes, la direction vous appellera et prononcera une mesure d'exclusion de l'école. (Cette mesure pouvant aller de 1 jour à 1 semaine).

SIGNATURES :

De l'élève :

Des Parents :

